



ÉDITO

Rassemblant près de 180 participants, dont 115 élus, la rencontre annuelle 2014 s'impose une nouvelle fois comme le lieu privilégié de l'information et des échanges sur la mise en œuvre du SCoT et les enjeux d'aménagement du Pays de Brest.

Cette troisième édition a été novatrice à plus d'un titre. Elle a été l'occasion d'accueillir les élus municipaux issus du récent renouvellement des exécutifs. Elle a également permis de préparer la prochaine révision du SCoT en poursuivant la concertation autour des futurs objectifs d'aménagement qui seront le socle du document. Enfin, le format de la journée a été renouvelé et a permis de donner davantage la parole aux personnes présentes grâce à une formule participative particulièrement appréciée.

Notre réflexion collective nourrit les objectifs des élus et les ambitions pour demain. Aujourd'hui, le SCoT est un outil au service de tous. Il met en œuvre une ambition partagée à l'échelle d'un territoire cohérent. Cette ambition commune se concentre notamment autour d'une démographie en croissance, d'une économie forte et visent à assurer un équilibre entre chacune des entités qui compose le Pays de Brest. Pour demain, le SCoT qui entre en révision offrira l'opportunité à la Métropole brestoise de conforter son rôle moteur et aux pôles structurants ou d'équilibre de s'affirmer comme des lieux de vie et d'activités à part entière au sein du bassin de vie. Un nouveau projet reste à définir pour renforcer l'attractivité du Pays de Brest et poursuivre son aménagement selon les principes du développement durable.

François CUILLANDRE
Président du pôle métropolitain du
Pays de Brest

Christian CALVEZ
Vice-Président du pôle métropolitain
du Pays de Brest en charge du SCoT

Les Rendez-vous du SCoT édition 2014



L'édition 2014 des Rendez-vous du SCoT s'est tenue le mardi 7 octobre à Plouvien sur le thème « Le SCoT, moteur ou frein pour le développement du territoire ? Venez donner votre avis ! ».

En proposant une formule participative, cette journée a offert un espace de parole inédit et favorable au débat d'idées. La troisième édition des Rendez-Vous du SCoT s'est distinguée des sessions précédentes en permettant une participation des élus avec pour objectif principal qu'ils puissent faire largement entendre leur voix avant le lancement de la révision du SCoT.

La journée s'est organisée autour d'un temps fort : les ateliers participatifs. Cet espace d'expression libre a permis à chacun de restituer son propre bilan sur l'application du SCoT en vigueur et d'identifier les enjeux prioritaires de la prochaine révision.

Suite à un exercice de synthèse, les remarques des ateliers ont été restituées sous forme de « forum » en permettant aux participants d'intervenir et de compléter les propos.

La nouvelle formule, très appréciée notamment pour ses temps d'échanges et ses sujets ancrés dans l'application concrète du SCoT, a permis de mettre en lumière des enjeux partagés pour la future révision.

Le SCoT du Pays de Rennes... Regards croisés avec l'autre métropole bretonne



Un SCoT ambitieux

André Crocq, Président du syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes, a présenté les grandes lignes du projet de SCoT de son territoire arrêté le 31 janvier 2014 et dont l'approbation devrait intervenir au premier semestre 2015. L'objectif de l'exercice était d'offrir aux participants un regard croisé avec l'autre Métropole de Bretagne, mais également de comprendre comment une révision de SCoT peut être l'occasion d'approfondir certains sujets tout en s'adaptant aux évolutions du contexte et aux ambitions portées par les décideurs.

André Crocq a débuté son exposé par des éléments de contexte et a présenté les principales caractéristiques de son territoire. Ainsi, le SCoT couvre 76 communes réparties sur 4 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération, le tout accueillant 463 000 habitants sur 120 000 hectares.

Pour le Pays de Rennes, les objectifs qui ont présidé à la décision de la révision du SCoT étaient :

- d'actualiser certains enjeux comme l'urbanisme commercial et franchir une nouvelle étape dans l'organisation du territoire, en identifiant des polarités
- d'intégrer les prescriptions du Grenelle de l'environnement qui renforcent la prise en compte des enjeux écologiques, énergétiques et du développement durable
- de tenir compte du nouveau périmètre du SCoT (12 nouvelles communes)
- d'approfondir et adapter le projet du SCoT mis en œuvre sur le territoire depuis 2007

La révision du SCoT : la continuité dans le changement

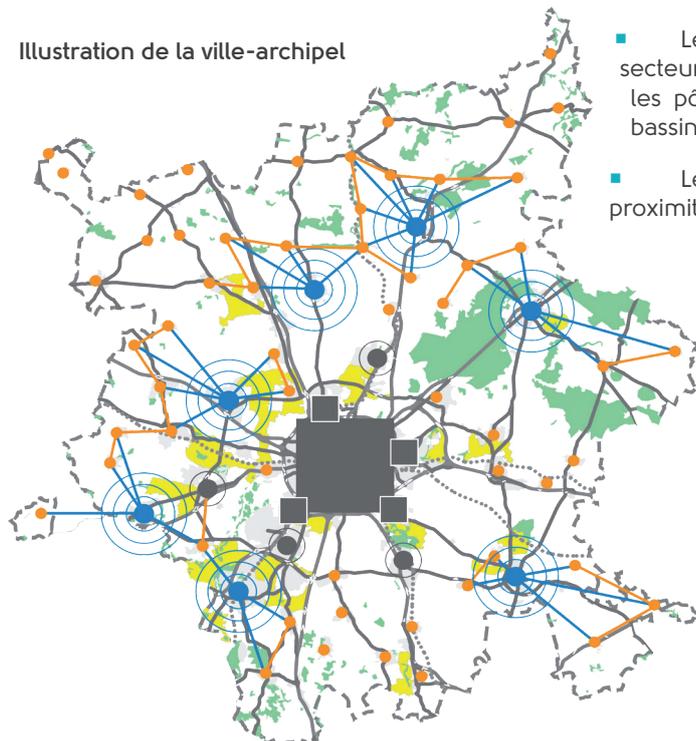
Le projet de révision rennais ne part pas d'une feuille blanche, mais prend appui sur les fondamentaux du SCoT de 2007. Il en reconduit les orientations phares en confirmant le concept de ville-archipel et en confortant durablement la préservation des milieux naturels, de la trame verte et bleue et de l'espace agricole. Toutefois, dans un souci de prise en compte des nouveaux enjeux et des évolutions de contexte, le SCoT va plus loin sur certaines dispositions, notamment sur les thématiques de la consommation d'espace et du développement économique.

Structurer le territoire pour mieux l'organiser

Dans l'optique d'une évolution de son projet, le SCoT du Pays de Rennes franchit une nouvelle étape dans l'organisation de son territoire. Il vise à prendre davantage en compte la diversité des communes et des espaces par la définition d'une armature urbaine en lien avec la population, les activités, les équipements et les mobilités. Quatre niveaux de polarités se distinguent et poursuivent des objectifs différenciés :

- Le cœur de métropole (Rennes et les quatre communes qui forment le noyau urbain continu) et ses pôles d'appui développent les fonctions métropolitaines
- Les polarités structurantes renforcent les bassins de vie et les réseaux de communes

Illustration de la ville-archipel



- Les pôles d'appui de secteur viennent conforter les pôles structurants de bassin de vie
- Les pôles de proximité

Le cœur de métropole regroupe les fonctions de capitale régionale au travers de grands équipements (universitaires, hospitaliers...), les fonctions économiques métropolitaines propices à l'innovation (siège d'entreprises, entreprises à forte notoriété...), les offres de mobilité performante (réseaux de transports nationaux et internationaux). Ce cœur de métropole est complété par quatre pôles d'appui. Dans les bassins de vie plus éloignés du cœur de métropole, les pôles structurants ont pour vocation d'équilibrer le développement de l'arrière-pays et des réseaux de communes et d'apporter des réponses en termes de services et d'équipements nécessaires aux besoins des habitants en complément ou en alternative de la centralité principale.

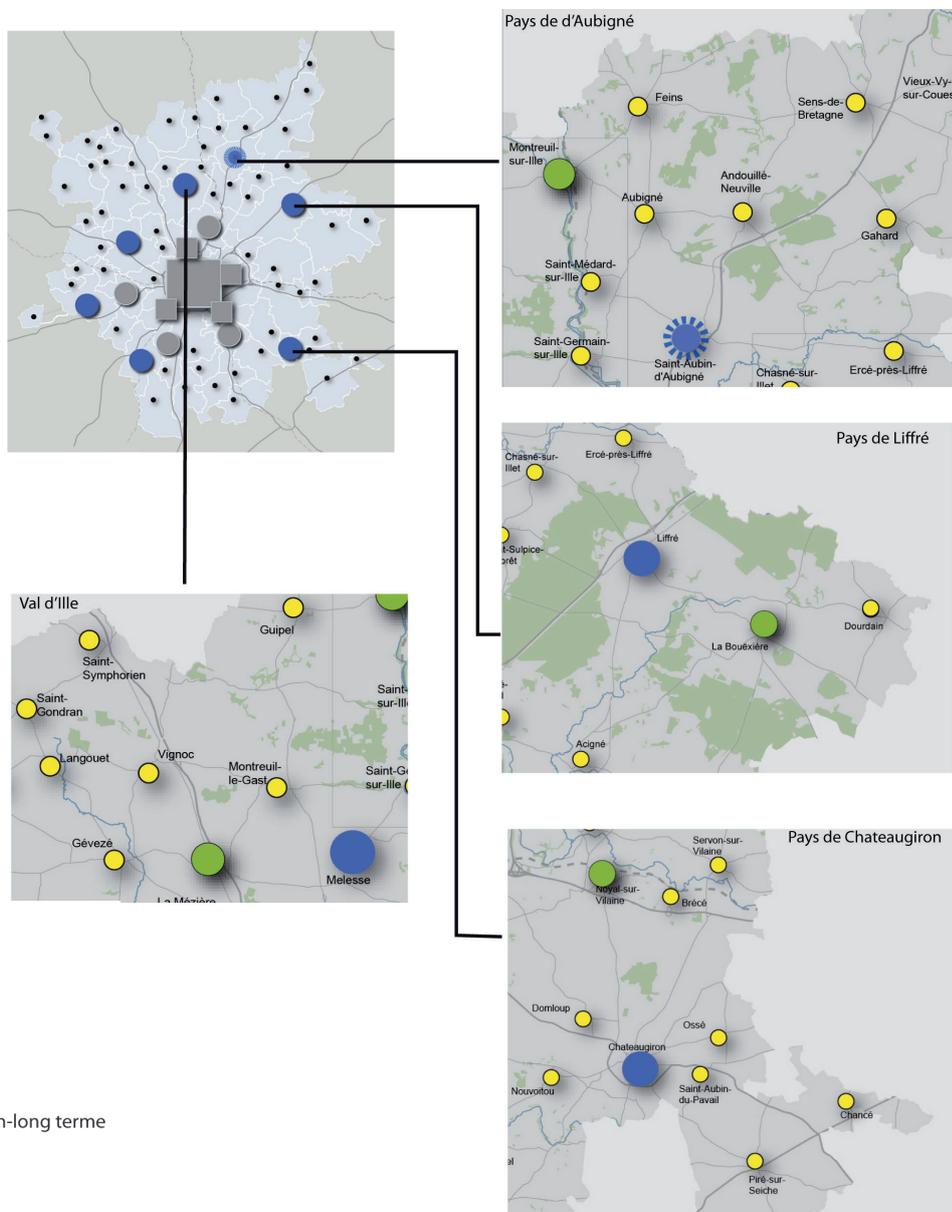
Cette armature urbaine a des incidences sur l'aménagement et l'urbanisme, où la notion « de droits et de devoirs » est intégrée par chacun. Par exemple, pour traduire l'ambition d'économie d'espace du Pays dans le SCoT, des densités minimum plus fortes sont imposées pour certains pôles.

Niveaux de l'armature	Logements / hectares
Cœur de métropole	45 logts/ha
Pôles d'appui au cœur de métropole	30 logts/ha
Pôles structurants de bassin de vie	30 logts/ha
Pôles structurant de bassin de vie en devenir	25 logts/ha pour tendre en 2030 à 30 logts/ha
Pôles d'appui de secteur	25 logts/ha
Pôles de proximité	20 logts/ha

-  Cœur de métropole
-  Pôle d'appui au cœur de métropole
-  Pôle structurant de bassin de vie
-  Pôle structurant de bassin de vie à moyen-long terme
-  Pôle d'appui de secteur
-  Pôle de proximité

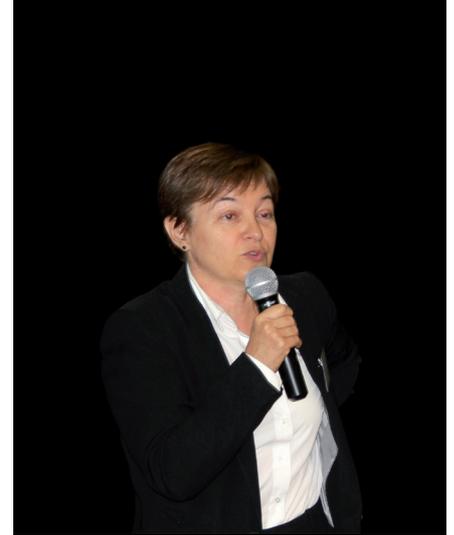
" Le SCoT de 2007 avait déjà pour objectif de limiter la consommation du foncier, les actions ont été renforcées dans le SCoT 2015. L'échéance pour la consommation des capacités données à chaque commune pour se développer dans le document de 2007 a été repoussée de 10 ans. Ce qui constituait le potentiel maximum à l'horizon 2020 est devenu le maximum à l'horizon 2030 "

L'organisation à l'échelle des bassins de vie



Le SCoT : bilan chiffré

Claire GUIHÉNEUF, Directrice de l'ADEUPa, propose un bilan chiffré du SCoT au regard des objectifs que le document poursuivait au moment de son approbation en novembre 2011. Trois années constituent un délai bien court pour évaluer les effets des politiques menées. Toutefois, certains thèmes peuvent d'ores et déjà faire l'objet d'analyses.



Des objectifs ambitieux en termes de croissance démographique

Le SCoT du Pays de Brest lors de son élaboration s'est appuyé sur une hypothèse ambitieuse de croissance démographique, garante de la progression de la population active et, partant de là, d'un développement économique soutenu.

Parallèlement à cette ambition démographique, le SCoT vise à conforter l'armature urbaine du Pays de Brest en orientant prioritairement le développement de l'habitat dans les pôles urbains définis dans le document. Entre 1999 et 2011, la population du Pays de Brest a progressé de 16 400 habitants. Toutefois, l'analyse de la croissance démographique récente est révélatrice de la difficulté à atteindre l'objectif de confortement des pôles. Selon la typologie des communes, ce sont les centralités communales qui gagnent le plus d'habitants (+ 16 291 sur la période soit 99% du gain total de population) alors que le SCoT visait un renforcement des polarités.

Une production de logement en deçà de l'objectif de 2 500 logements par an

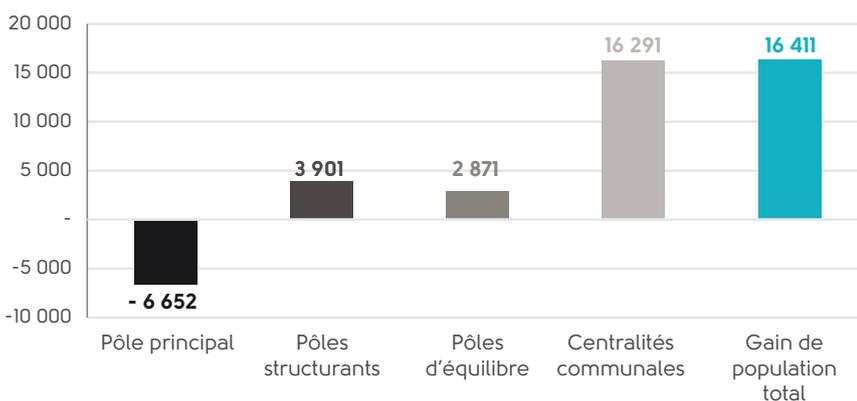
Le SCoT a déterminé un nombre de résidences principales à produire chaque année en vue de permettre l'accueil de tous les ménages. Le document a fixé l'objectif de production à environ 2 500 logements par an. Toutefois, cette ambition prenait en compte les années 2006 à 2008, période faste pour la construction neuve dans le Pays de Brest. En réalité, le territoire a produit une moyenne annuelle de 2 140 logements sur la période de 1999 à 2013. Outre le nombre de logements, le document proposait une répartition équilibrée de la production. Ainsi 50 % minimum de la production neuve devait se concentrer dans le pôle principal. Cette volonté n'a été atteinte qu'en 2009 et 2010. En dehors de cette période, la part relative du pôle principal est très en deçà. En parallèle, les plus petites communes ont produit 40 % de logements et ont contribué à 99 % de la hausse de la population.

Une volonté affichée de limiter la consommation d'espace

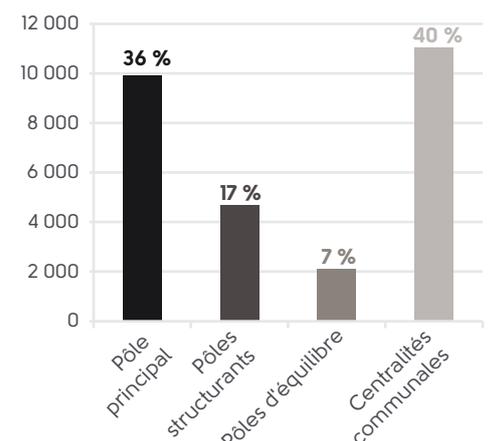
Le SCoT du Pays de Brest avait également pour ambition de limiter la consommation d'espace. A cet égard, le bilan s'avère positif et l'on observe un effort sur la taille des parcelles ainsi qu'un processus d'optimisation foncière. La consommation annuelle de 2012 à 2013 est inférieure à celle observée entre 2010 et 2011. La dynamique est vertueuse. Toutefois, ce bon résultat est à nuancer au regard des chiffres de la production neuve qui sont également en baisse.

50% de la production de logements s'opère en zones urbaines, l'autre moitié en extension urbaine notamment au sein de l'espace agro-naturel. Cette proportion de logements produits en renouvellement urbain est supérieure aux objectifs du SCoT, mais l'espace agricole reste la première source de foncier en extension urbaine. Par ailleurs, il a été démontré que, selon la forme urbaine développée, la répercussion sur la consommation d'espace est différente. Ainsi, l'individuel pur représente 58% de la production de logement mais 86 % de la consommation d'espace.

Évolution de la population entre 1999 et 2011 (en volume)



Nombre de logements livrés entre 1999 et 2011



Source SITADEL. Logts individuels commencés entre 1997 et 2009, logts groupés et collectifs commencés entre 1996 et 2008

Des objectifs qualitatifs pour l'économie et les déplacements, difficilement chiffrables, mais dont les effets sont bien réels

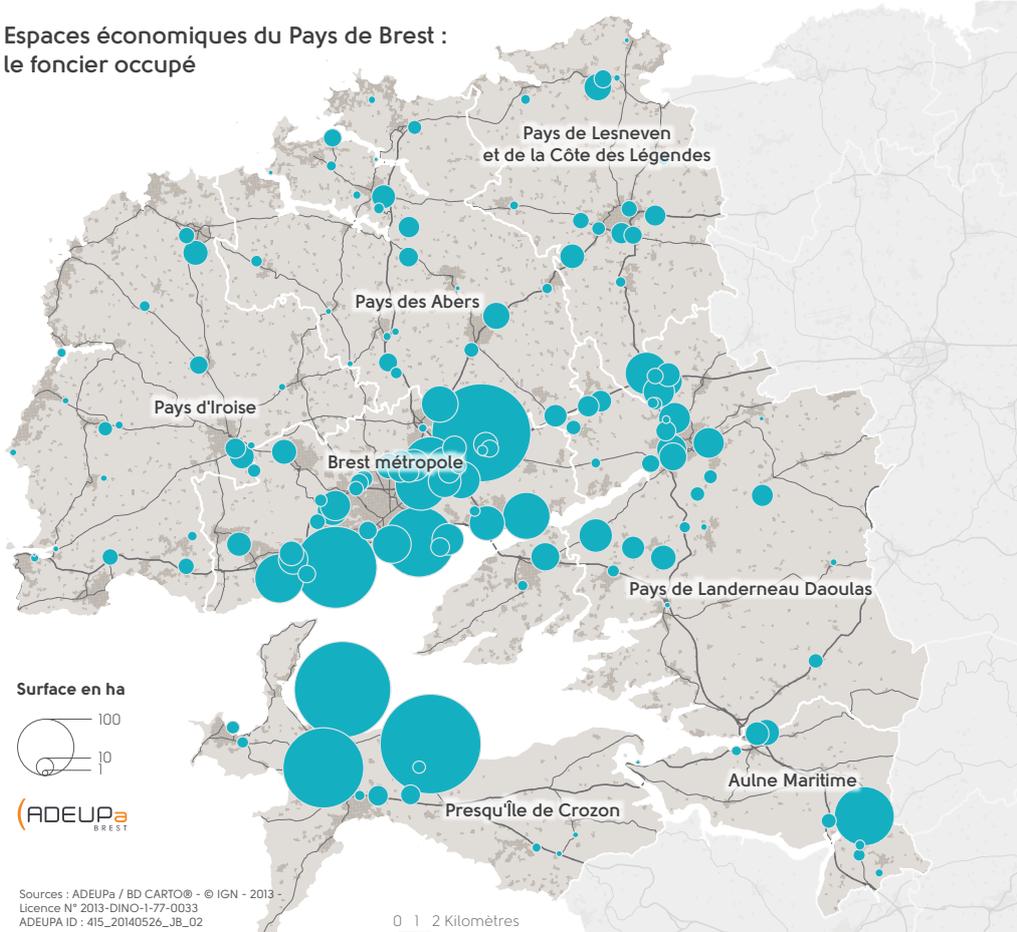
Sur le plan économique, le bilan est plus difficile à établir, d'autant que les objectifs étaient moins chiffrés et précis. Cependant, un certain nombre de thèmes peuvent faire l'objet d'observations.

Concernant les mises en chantier de locaux commerciaux, il apparaît que la production a baissé depuis 2008. Précédemment localisée sur le territoire de Brest métropole, la production de locaux est désormais d'avantage orientée vers les pôles structurants.

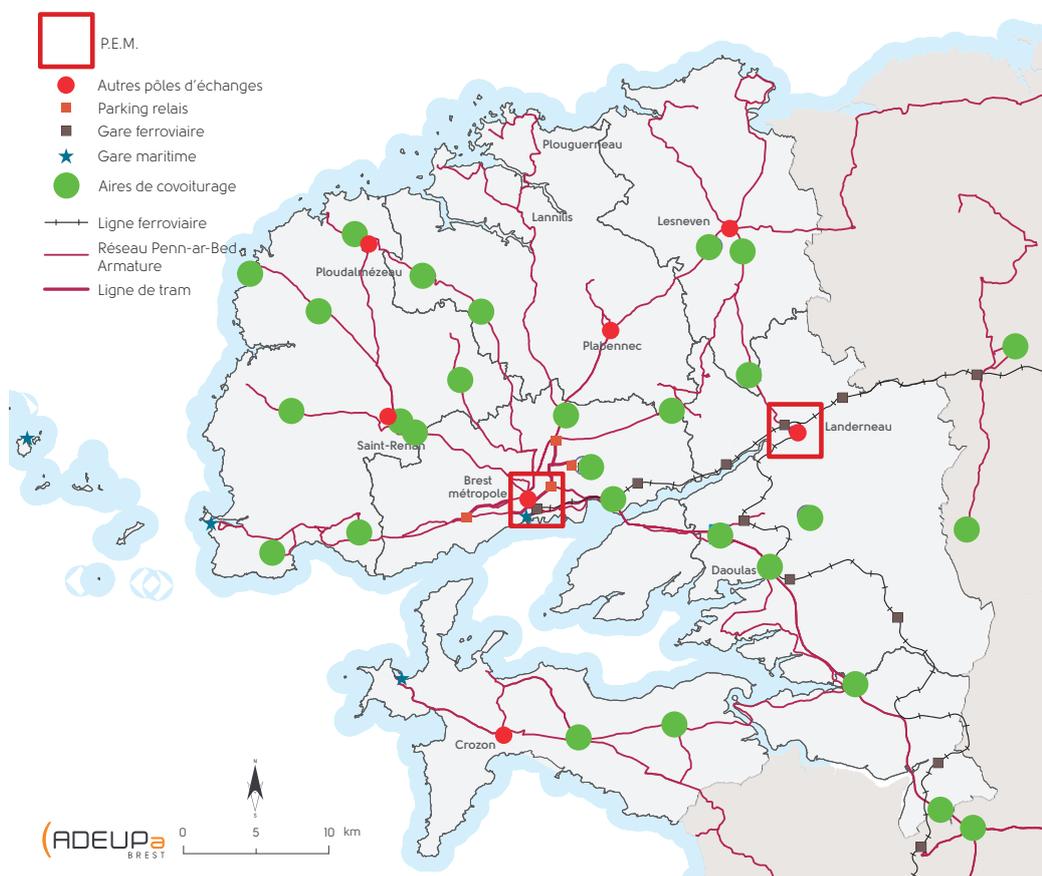
Le SCoT n'imposait pas d'objectif en matière de foncier économique, mais visait à le rationaliser. Une analyse de l'état du foncier économique dans le Pays de Brest a été menée dans le cadre du SCoT. Elle révèle que le territoire possède 158 espaces économiques qui proposent 75 000 emplois soit environ la moitié de l'emploi total du territoire. A contrario, l'autre moitié est donc localisée en dehors des zones d'activités dans la zone urbaine des villes et des bourgs. L'étude réalisée a également démontré un mécanisme de transfert des activités de service vers les périphéries urbaines. Cette périurbanisation de l'activité est à mettre en lien avec les questions liées à l'accessibilité des personnes handicapées mais également avec les capacités de stationnement.

Dernier champ de compétence du SCoT : la politique de déplacements. Là encore le document n'imposait pas d'objectifs mesurables, mais affichait une volonté de maîtriser les déplacements automobiles et de favoriser l'inter-modalité. De nombreuses évolutions sont apparues depuis l'avènement du SCoT et notamment l'ouverture de la ligne de tramway et ses parkings relais, l'ouverture de plusieurs pôles d'échange, ainsi qu'un important travail en faveur du co-voiturage par le Conseil Général et les intercommunalités.

Espaces économiques du Pays de Brest : le foncier occupé



Évolution des dispositifs d'intermodalité



Le regard des praticiens dans la mise en œuvre du SCoT



Thierry Cann, directeur du Pôle Métropolitain, a su traduire en quelques points les observations et les pistes d'amélioration pour l'application du document de planification formulées par des techniciens des collectivités, des partenaires ou des personnes publiques associées (PPA). La prise en compte de leurs questionnements est particulièrement importante dans un contexte où les PLU doivent être rendus compatibles avec le SCoT.

Une meilleure prise en compte du contexte environnemental

Les Personnes Publiques Associées (PPA) appellent de leurs vœux une association élargie à de nouveaux acteurs, notamment au parc marin d'Iroise, mais également aux trois structures porteuses des SAGE. Elles soulignent en outre le manque d'un volet maritime dans le SCoT actuellement en vigueur. La faiblesse des explications pour justifier la préservation des corridors de biodiversité est également soulignée tout comme la difficulté d'apprécier les notions d'échelle et de compatibilité dans l'interprétation des documents. L'intérêt qu'il y aurait à travailler davantage sur les notions de paysage est une nouvelle fois souligné. À ce titre, il serait possible de s'appuyer sur les méthodes de recensement et de définition du bocage qui ont été élaborées par les PLU, les SAGE et le PNRA.

Traduire la loi Littoral dans le SCoT

D'autres sujets récurrents apparaissent au cours de ces rencontres avec les acteurs qui portent sur des thématiques diverses. Ainsi, la loi Littoral et son application dans les territoires fait l'objet d'interrogations. On peut citer l'évolution de la liste des villages, ou encore l'application de l'organisation des communes littorales à celles qui ne le sont pas. La question de la prise en compte de l'évolution de la jurisprudence au sujet de la notion de hameau est une nouvelle fois soulevée par les praticiens du SCoT.

L'agriculture apparaît également comme un objet de réflexion pour les praticiens. L'interdiction du changement de destination est un sujet qui continue à faire débat.

Des thématiques à réinterroger

L'armature urbaine telle qu'elle ressort du SCoT est également un thème que les praticiens font ressortir. Il en est ainsi de la volonté de recentrage de la croissance démographique sur les pôles, structurants notamment. Dans les faits, cette orientation est difficilement applicable car les pôles produisent déjà 60 % des nouveaux logements. La question des conditions du développement de l'urbanisation est également prégnante pour les PPA, notamment dans le lien entre urbanisation et qualité des transports collectifs qui devra être encore davantage prise en compte lors de la révision du SCoT et sa grenellisation.

Quant aux besoins en logements, les techniciens souhaitent une meilleure lisibilité de la méthode de répartition du nombre de logements entre les communautés de communes dans le SCoT.

Sur les thèmes du commerce et de l'économie, la réunion organisée par le Pôle métropolitain est l'occasion pour les praticiens de souligner différents points majeurs dans le cadre de la révision du SCoT actuel. Par exemple, le fait que des créations ou extensions de zones commerciales se sont faites en dehors des objectifs du SCoT pour des dossiers non soumis à la CDAC,

là où les PLU ne se sont pas mis en compatibilité avec le SCoT. Outre ces questions liées au développement commercial, les thématiques du renouvellement urbain et de la densité des zones économiques ressortent comme un sujet d'étude d'autant que les chefs d'entreprise sont aujourd'hui sensibles à la question de l'économie d'espace.

" Nous avons organisé une rencontre avec des personnes confrontées quotidiennement au SCoT (...) cela a permis de voir ce qui va bien ou au contraire ce qui pose problème dans sa mise en œuvre "

Atelier participatif... "vous avez la parole"

Depuis 3 ans, le Schéma de Cohérence Territorial s'applique sur le territoire du Pays de Brest. Il est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique à l'échelle du bassin de vie. Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement.... Il en assure la cohérence, tout comme il assure celle des documents d'échelle intercommunale : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal.

Dans l'objectif d'établir le bilan de l'application du SCoT en vigueur et de préparer la révision de ce dernier, une méthode innovante a été mise en œuvre pour permettre à chacun de s'exprimer.

La journée s'est organisée autour d'un temps fort de participation active de toutes les personnes présentes, élus du territoire comme techniciens et partenaires via la mise en place d'ateliers en petits groupes. Dans ce cadre, chacun a pu :

- restituer son propre bilan sur l'application du SCoT en vigueur
- identifier les enjeux prioritaires de la prochaine révision

Répartis dans 11 groupes, les participants ont abordé le SCoT dans sa globalité mais également en se concentrant sur l'une des thématiques proposées :

- L'environnement
- L'habitat
- La mobilité
- L'économie

Bilan général

De manière unanime, les participants aux ateliers soulignent la dynamique de partage et de mise en dialogue des territoires et des acteurs impulsée par le SCoT. Le document de planification a rempli une mission essentielle en unissant l'ensemble des communes autour d'un projet durable et commun et en rendant lisibles les actions engagées.

Certains élus dénoncent la multiplication des textes de loi impactant les documents d'urbanisme et créant un climat d'instabilité. De plus, ils manifestent le sentiment d'un document qui interdit, qui fige, qui réduit la liberté d'action des communes sur leur propre territoire. Cependant, cette appréciation est à mettre en regard avec le fait que, si le SCoT n'existait pas, la règle d'urbanisation limitée s'appliquerait à toutes les communes du Pays de Brest : elles ne pourraient plus ouvrir une zone AU à l'urbanisation sans l'aval du Préfet.

Face à un contexte juridique en constante évolution et de plus en plus complexe, les participants ont soulevé la nécessité d'une clarification du cadre réglementaire en proposant d'organiser des séances de formation ou d'information aux élus et techniciens qui le souhaitent, d'autant plus que les récentes élections municipales ont permis d'accueillir de nouveaux élus.

Enfin, les participants ont clairement exposé leur volonté de voir le SCoT mieux prendre en compte la diversité du territoire du Pays de Brest au regard des paysages, des dynamiques de sous-bassins de vie, des spécificités d'occupation du territoire...

De manière unanime, les participants aux ateliers soulignent la dynamique de partage et de mise en dialogue des territoires et des acteurs impulsée par le SCoT





Atelier économie

Au sein du vaste champ de la thématique économique, les participants au débat ont choisi de se concentrer sur la relation entre les orientations du SCoT et le développement du commerce, des zones d'activités, des activités littorales et de l'agriculture.

De l'organisation commerciale

Concernant l'organisation de l'offre commerciale, les objectifs du SCoT prévoient, notamment, de préserver les fonctions commerciales des communes et de privilégier le renforcement du commerce de centres-villes (ou centre-bourgs). Favorables aux orientations exposées, les participants déplorent toutefois le manque d'impact du SCoT. Ils visent particulièrement la fuite des commerces de proximité qu'ils soient urbains ou ruraux et cela malgré une dynamique démographique bien souvent positive dans les plus petites communes. Les élus présents décrivent la difficulté des commerces de détail face à la concurrence des hypermarchés mais soulignent l'implantation réussie des services au sein des bourgs (santé...). Soucieux de ne pas évoluer en ville-dortoir, ils souhaitent que les orientations relatives au maintien des commerces de proximité soient renforcées dans le prochain SCoT.

Optimiser les espaces économiques

Les espaces économiques du Pays de Brest assurent des fonctions différentes suivant leur localisation, leur accessibilité, leur taille, la nature des activités accueillies, l'offre de services, leur potentiel de développement... Une attention particulière est portée au maintien et au développement d'une économie productive, notamment via la répartition et l'organisation des zones d'activités. Les participants à l'atelier soutiennent les objectifs du SCoT en la matière. Le document de planification à l'échelle du Pays n'est pas ressenti comme un obstacle à la création

de richesse économique. De plus, il participe à la nécessaire rationalisation de la gestion du foncier. La localisation plus concentrée des espaces économiques a permis de lutter contre la dissémination des zones. Toutefois, les participants signalent que l'un des enjeux du prochain SCoT sera de prendre en compte les nouveaux besoins et les demandes des entrepreneurs pour répondre au défi global de l'attractivité pour les entreprises et pour le développement de l'emploi.

En termes d'organisation interne des zones d'activités, les participants s'accordent pour adhérer à l'objectif de modération de la consommation de l'espace y compris dans le cadre des activités économiques. Ils proposent de mieux prendre en compte les potentiels de renouvellement urbain des friches ou des zones obsolètes mais également de réfléchir à des objectifs de densification plus ambitieux. Par ailleurs, il a été constaté que les grandes zones de loisirs étaient insuffisamment considérées dans le SCoT actuel. Les participants souhaitent intégrer ces entités économiques dans la réflexion globale et permettre un développement de ces structures.

Un espace maritime à reconsidérer

Historiquement, l'économie du Pays de Brest s'est développée de façon duale : agriculture et pêche dans la partie rurale, construction et réparation navale dans la ville centre. Ce rappel des participants souligne l'importance de nos zones côtières en termes de développement économique. Forts de ce constat, ils précisent que l'interface terre / mer et l'évolution des activités économiques littorales sont insuffisamment développées dans le SCoT. Le littoral est perçu comme un espace sanctuarisé écologiquement et très difficilement conciliable avec le monde économique. Impliqués dans la préservation des richesses naturelles, les élus et les techniciens présents ambitionnent outre la consolidation des activités existantes, une réelle capacité de développement des activités.

L'agriculture quant à elle bénéficie dans le SCoT actuel d'un statut de pilier de l'économie du Pays de Brest et d'une protection pérenne grâce à la création de l'espace agricole majeur offrant une lisibilité sur 20 ans aux exploitants agricoles. Satisfaits de ces engagements, les participants ajoutent qu'il sera nécessaire de prendre en compte les évolutions et la modernisation de l'activité.





Atelier environnement

La nécessaire trame verte et bleue

370 km de linéaire côtier font du Pays de Brest une péninsule cernée par la mer, mais aussi un espace sillonné de cours d'eau qui constitue un réseau d'une densité soutenue. Ce réseau d'eau douce, appuyé par des vallées et des milieux humides favorables à la végétation et à la biodiversité, forme la base d'un ensemble bleu et vert, constitué d'une multitude d'arborescences qui se dirigent vers la mer. L'un des objectifs majeurs du SCoT est d'enrichir ce patrimoine naturel commun, de préserver les milieux sensibles et la biodiversité.

Au regard des participants à l'atelier « environnement », cet objectif a été atteint. La création d'une trame dédiée aux continuités vertes et bleues et sa traduction en orientations a permis, de protéger les espaces sensibles et, de les mettre en valeur.

La question environnementale au sein du SCoT

Toutefois, les conclusions de l'atelier font apparaître que le SCoT n'est pas considéré comme l'outil premier des politiques environnementales. S'il est une base commune de discussion, ses orientations ne paraissent pas suffire pour mettre en œuvre une véritable action de protection de l'eau, de l'air, des sols... Il s'avère, en effet, pour les professionnels, comme pour les élus, que des documents plus spécifiques (SDAGE, SAGE...) sont plus efficaces.

Au-delà du bilan, les participants ont mis en lumière les enjeux environnementaux à développer dans le prochain SCoT.

Intégrer une politique énergétique dans le SCoT...

Constatant que les questions énergétiques et climatiques ne sont pas traitées dans le SCoT actuel, les participants considèrent que ces nouveaux enjeux devront non seulement être intégrés, mais également structurer les futures politiques d'aménagement du territoire. Aujourd'hui, l'intégration de ces enjeux interpelle d'autant plus fortement qu'elle fait écho à un renforcement des objectifs de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre au niveau national, voire mondial. À ces questions environnementales se sont ajoutés localement des enjeux sociaux et économiques mettant en exergue à la fois le risque de multiplication des situations de précarité énergétique (dépendance à l'automobile, logements « passoires thermiques ») et l'opportunité de développement que représentent les énergies renouvelables sur certains territoires (valorisation de ressources locales, création d'emplois, etc.).

... et une politique de l'eau

La question de la gestion des eaux a suscité un intérêt particulier, notamment celle des eaux potables et littorales. Même si la préservation des eaux marines et littorales est inscrite comme objectif du SCoT, les participants estiment que le volet mer devrait être renforcé. Concernant l'eau potable, il s'agirait d'organiser une reconquête des captages ou encore d'améliorer les performances des réserves.

Enfin, les participants ont tenu à affirmer la transversalité de la thématique environnement avec les autres champs de l'aménagement et signaler son importance dans le renforcement de l'attractivité du pays. Un environnement préservé est gage d'attractivité.



370 km de linéaire côtier font du Pays de Brest une péninsule cernée par la mer, mais aussi un espace sillonné de cours d'eau qui constitue un réseau d'une densité soutenue



Atelier habitat

Le SCoT du Pays de Brest s'attache à prévoir et à mieux organiser la construction de logements neufs sur le territoire. Les évolutions démographiques pressenties dans le document impliquent une production annuelle d'environ 2 500 à 2 600 résidences principales. Ces dernières doivent être réparties de manière à renforcer la structuration du territoire tout en respectant des objectifs de densification et de renouvellement urbain afin de favoriser l'économie d'espace. La production doit en outre répondre à un objectif de diversification de l'offre pour favoriser tant la mixité sociale que les parcours résidentiels des habitants.

Prendre en compte la diversité du territoire du Pays de Brest

Les personnes présentes à l'atelier indiquent que les objectifs du SCoT ont été en partie atteints, mais s'accordent sur des inflexions à apporter dans le cadre du futur document afin de le rendre plus proche des réalités locales. Ainsi, les participants demandent que les particularités propres à chacun des territoires soient davantage prises en compte. Il peut s'agir de spécificités géographiques (littorales et les autres) et/ou de spécificités en lien avec la taille des communes. Elles estiment en outre que le SCoT oppose des contraintes parfois trop faibles par endroit ou à l'inverse, trop fortes et pesantes sur d'autres territoires (en matière de densité par exemple).



Le renouvellement urbain, une thématique en marche

D'autres éléments de bilan favorables sont reconnus au SCoT actuel. Les participants estiment que les opérations de renouvellement urbain ne s'effectuaient qu'au gré des opportunités, alors que désormais, les prescriptions du SCoT ont incité à la réflexion et à la mise en œuvre. Il a en effet permis de dynamiser le renouvellement des centres-bourgs. Les participants estiment également que la mixité sociale, sa préservation et son développement sont suffisamment prises en compte dans le document et que cela a bénéficié à l'ensemble du territoire. En termes de bénéfices du SCoT, l'objectif de préservation de l'espace agricole et ses conséquences sur l'organisation urbaine (taux de renouvellement urbain, densité, polarité...) font partie des prescriptions les plus marquantes et les plus efficaces. Les participants apprécient également l'encouragement à rédiger des Orientations d'Aménagement et de Programmation pour les zones IAU dans les PLU (celles qui sont ouvertes à l'urbanisation à très court terme). Cette modalité a mobilisé les élus sur une réflexion relative à la forme urbaine des opérations d'aménagement.

Le changement de destination, une préoccupation récurrente

La question du changement de destination des bâtiments dans l'espace agricole est particulièrement prégnante pour l'ensemble des participants. Le SCoT ne l'autorise qu'à condition que les bâtiments présentent un intérêt architectural et si le changement est lié à des activités de diversification de l'activité agricole (gîtes...) ou économiques. La transformation de ces bâtiments en habitat est interdite. Les participants déplorent cette restriction dont la sévérité excède les textes de loi et qui pourrait condamner à la ruine un bâti emblématique du Pays, de son architecture, de son histoire et des modes de vie. On note également une volonté de capitaliser sur le patrimoine existant pour accueillir de jeunes ménages avec enfants, notamment au cœur de la zone agricole.

Hameaux et villages, quel avenir ?

Plus généralement, les espaces qualifiés de hameaux et de villages dans le document sont-ils figés, ou au contraire des évolutions sont-elles possibles ? Dans tous les cas, les participants appellent de leurs vœux une analyse fine des espaces en question qui doit permettre de délivrer des autorisations de d'extension, de densification ou de réhabilitation. Il serait intéressant de chiffrer le nombre de logements qu'une politique plus ouverte permettrait de créer, notamment grâce à un référentiel foncier.

La question du changement de destination des bâtiments dans l'espace agricole est particulièrement prégnante pour l'ensemble des participants



Atelier mobilité

Le SCoT s'est fixé comme objectif d'améliorer les infrastructures de déplacements afin de mieux intégrer les enjeux environnementaux et de rendre plus efficace la desserte interne et externe du territoire. Il souligne notamment la nécessité de développer toutes les alternatives aux déplacements automobiles.

Une politique en devenir

Les personnes présentes à l'atelier notent que le SCoT apporte une formalisation géographique globale qui permet une meilleure compréhension des enjeux de mobilité ainsi que des éléments d'argumentation en faveur des politiques que les décideurs pourraient porter en la matière. En termes de bilan, les participants à l'atelier soulignent que l'orientation visant à minorer la part modale de la voiture dans les déplacements n'a pas été atteinte. En revanche, celle qui visait à connecter les transports urbains et l'offre périurbaine a été atteinte. En effet, les parkings relais du tramway sont bien utilisés. Autre élément au crédit de la politique de mobilité préconisée par le SCoT, de nettes améliorations ont pu être constatées tant sur le plan de la desserte en transports collectifs que sur le développement des voies. Par ailleurs le covoiturage occasionnel fonctionne, bien qu'il reste à développer.

Toutefois, les conclusions de l'atelier déplorent l'absence de dessertes transversales au sein du Pays et une convergence de l'ensemble du réseau vers la ville de Brest.

La voiture toujours prédominante

Concernant la voiture individuelle devenue prépondérante dans les déplacements certaines des personnes présentes apportent des éléments qui montrent que la tendance aura des difficultés à s'inverser. Ainsi, il a pu être souligné que les horaires des transports collectifs sont insuffisamment adaptés aux rythmes de vie des différentes catégories d'habitants. Excepté les lignes routières Gouesnou-Plabennec-Lesneven et Brest-St Renan, à l'heure actuelle, l'offre en transport collectif demeure insuffisamment concurrentielle à la voiture individuelle. De plus, il a été évoqué que, dans le périurbain et en l'état actuel des choses, la voiture demeure indispensable.

Au-delà de ces éléments de bilan, les participants ont proposé des enjeux en matière de mobilité que le prochain SCoT devrait porter.

Ainsi, les élus comme les techniciens se prononcent une nouvelle fois en faveur d'une politique globale de transport à l'échelle du Pays de Brest. Dans ce cadre, une meilleure connexion des réseaux urbain et interurbain est hautement souhaitée, ainsi qu'une mise en cohérence, des horaires des dessertes (pour l'heure, certains soulignent des exemples de dysfonctionnement frappants). Mais par souci d'efficacité comme de pragmatisme, les participants soulignent que les usagers devront accepter que le niveau de service des transports collectifs dépende nécessairement de la position de la commune dans l'armature urbaine du SCoT.

Les participants insistent sur le fait que la voiture individuelle est trop représentée



sur le territoire allant même jusqu'à indiquer que le modèle actuel de deux voitures par famille n'est plus acceptable. Dans ce contexte, une action importante sur les comportements est à envisager. Et, lorsque la voiture n'a pas de solution alternative, il convient de lui trouver une forme intelligente d'utilisation : moins polluante et partagée.

La mobilité numérique

Dans le même ordre d'idée, les professionnels et les élus présents souhaitent évaluer l'impact des déplacements motorisés sur la qualité de l'air et la santé publique afin d'appuyer les décisions politiques relatives à la mobilité sur des faits objectifs. Ils appellent également de leurs vœux le développement du Très Haut Débit qui permettra de limiter certains déplacements notamment en favorisant le télétravail et de désengorger Brest. Toutefois, le développement du Très Haut Débit (THD) pourrait engendrer des disparités et différences d'attractivité entre les territoires.

Les participants militent en faveur de l'amélioration de la communication permanente sur la réalité de l'offre auprès de la population. Ils souhaitent par ailleurs favoriser l'intermodalité en englobant tous les modes y compris en véhicules individuels et modes doux (ex : pouvoir accéder aux aires de covoiturages à pied, combiner covoiturage et gares routières, etc.).

La mise en révision du SCoT

Christian Calvez rappelle qu'après 6 ans de travaux qui ont permis de construire un projet politique partagé, le SCoT du Pays de Brest a été approuvé le 13 septembre 2011. L'élaboration, puis la mise en œuvre de ce premier document à cette échelle, ont permis de fédérer les énergies et d'organiser un débat de grande qualité entre les élus des différentes intercommunalités ainsi qu'avec les partenaires.

Aujourd'hui, le SCoT du Pays de Brest affiche des ambitions majeures qui sont l'affirmation de Brest et de son pays comme métropole occidentale de la Bretagne. À l'échelle du Pays de Brest, véritable bassin de vie qui rassemble aujourd'hui près de 400 000 habitants, le SCoT conjugue ambition de développement, équilibre du territoire et qualité du cadre de vie.

La révision du SCoT a été prescrite le 17 décembre 2014.

L'objectif de la révision est d'adapter le projet aux nouveaux enjeux et aux évolutions de contexte, en s'appuyant notamment sur les acquis de sa mise en œuvre. La révision sera ainsi une opportunité pour renforcer les ambitions du projet et mieux intégrer la diversité et les spécificités du territoire. La révision du SCoT s'avère également nécessaire pour prendre en compte les multiples réformes du droit de l'urbanisme et notamment les lois du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle, et du 24 mars 2014 pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR.

Le délai de mise en compatibilité des documents d'urbanisme communaux

Le vice-Président au SCoT souligne que la fin du délai légal accordé aux PLU pour se mettre en compatibilité avec le SCoT a des conséquences concrètes. En effet, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Brest, est entré en vigueur le 27 novembre 2011 et le code de l'urbanisme prévoit que les PLU bénéficient d'un délai de 3 ans pour se mettre en compatibilité avec le SCoT. Il en résulte que, depuis le 28 novembre 2014, les dispositions réglementaires des PLU qui ne sont à l'évidence pas compatibles avec les orientations du SCoT sont devenues illégales et ne peuvent plus être appliquées.

Afin de conforter la sécurité juridique des actes liés à l'application du droit des sols, Christian Calvez insiste sur le fait qu'il est souhaitable que les élus soient tout particulièrement vigilants dans ce nouveau contexte. Il précise que, bien entendu, le Pôle métropolitain du Pays de Brest et l'ADEUPa se tiennent à la disposition des maires et de leurs équipes pour répondre aux questions qu'ils pourraient se poser à ce sujet.



" Aujourd'hui, le SCoT du Pays de Brest affiche des ambitions majeures qui sont l'affirmation de Brest et de son pays comme métropole occidentale de la Bretagne "

Christian Calvez,
Vice-Président du pôle métropolitain du Pays
de Brest en charge du SCoT

